

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Année 2021 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Mme Tomaselli, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2020, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à sept athlètes identifié(e)s « potentiels Jeux Olympiques Tokyo 2020 » et vingt-cinq athlètes de haut niveau, licencié(e)s dans douze clubs sportifs dijonnais et pratiquant quatorze disciplines différentes.

Malgré une saison sportive perturbée par la pandémie due à la COVID-19, les intéressé(e)s ont pu se préparer au mieux à leur saison et véhiculer le nom et l'image de la Ville de Dijon dans chacune des compétitions auxquelles il(elle)s ont participé, durant l'année 2020.

Pour cette année 2021, toujours très mouvementée, mais qui reste une année Olympique suite à la décision du report des Jeux Olympiques de Tokyo, il est primordial que la Ville continue d'apporter son soutien aux sportif(ve)s de Haut Niveau afin qu'ils/elles restent mobilisé(e)s pour les futures compétitions.

Afin de prétendre à l'aide financière, la présence des athlètes sur les listes ministérielles de sportifs reste un critère déterminant. Ainsi, sur les vingt-six renouvellements sollicités, il est proposé de répondre positivement à huit athlètes féminines et seize athlètes masculins dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à six nouvelles sportives et neuf nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réel(le)s espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

Les sommes attribuées aux athlètes pour 2021 sont définies selon les catégories suivantes établies en fonction de leur appartenance aux différentes listes ministérielles auxquelles sont affectés des montants tenant compte des difficultés de la période actuelle :

- Liste ELITE/Potentiels Jeux Olympiques : 1 500 €
- Liste SENIOR / RELEVE / JEUNE: 1 000 €
- Liste ESPOIRS : 750 €
- Liste COLLECTIFS NATIONAUX : 500 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.